

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B** **RÈGLEMENT (UE) N° 1077/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**
du 25 octobre 2011

portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

(JO L 286 du 1.11.2011, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2018/1726 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018	L 295	99	21.11.2018

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/reg/2011/1077/2018-10-09/fra>